LISTE V - (CANADA)

Numéra du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
18030-1	Plans et tracés, devis connexes, tout ce qui tient lieu de ces articles, reproductions de ce qui précède, n.d.; cartes et graphiques, n.d	17½ p.c.	10.2 p.c.
,			
18030-2	Cartes et graphiques géographiques, hydrographiques ou astronomiques; plans et dessins architecturaux, industriels ou techniques et leurs reproductions, devant servir à l'étude dans des établissements scientifiques ou dans des institutions d'enseignement ayant le droit d'importer des marchandises en vertu du numéro tarifaire 69605-1 et non destinés à la vente ou à la location, si ce n'est à des sociétés ou à des institutions de ce genre, en vertu des règlements que peut prescrire le Ministre	17½ p.c.	†† En fr.
			14 1
			•
18100-1	Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre, traites et imprimés similaires, non signés, cartes et autres modèles commerciaux, imprimés ou lithographiés ou imprimés à l'aide de planches d'acier, de cuivre ou autres; imprimés, n.d.	20 p.c.	11.3 p.c.
18105-1	Cartes postales illustrées, cartes avec souhaits et autres cartes ou dépliants artistiques semblables	20 p.c.	11.3 p.c.
18110-1	Papier traité, en feuilles simples, poinçonné ou non, imprimé ou non, destiné à servir de premières épreuves sur des duplicateurs offset	15 p.c. (7½ p.c.)	9.2 p.c.
	Musique pour pianos mécaniques	7½ p.c.	5.5 p.c.

^{††} Le taux de consolidation sera valable jusqu'au 30 juin 1982 à la condition que l'exemption accordée au Canada en vertu de la clause manufacturière de la législation des É.-U. sur les droits d'auteur soit maintenue et sera mise en vigueur en une seule étape le 1 janvier 1980.